

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FUTURES LICENCES PRIVÉES (au 01/11/2011) AIR CREW

	LAPL	PPL
Conditions	Age mini 17 ans pour avions et hélicoptères Lâché 16 ans mini - Certificat aptitude médicale LAPL (médecin agréé) validité médicale : 5 ans pour les moins de 40 ans ; 2 ans pour les plus de 40 ans.	Age mini 17 ans pour avions et hélicoptères Lâché 16 ans mini - Certificat aptitude médicale Classe 2 (médecin agréé) validité : 5 ans pour < 40 ans ; 2 ans pour > 40 et < 50 ans ; 1 an pour > 50 ans
Formation	Théorie identique au PPL avec tronc commun de 4 disciplines Pratique en vol : mini 30 H en vol dont 15 H en DC et 6 H en vol solo supervisé dont 3 H au mini en nav solo - 1 nav de 80 Nm (150 km)	Identique au PPL actuel avec tronc commun de 4 disciplines mini 45 H en vol (possibilité de 5 H sur FSTD) dont 25 H en DC 10 H en vol solo supervisé dont 5 H au mini en nav solo - 1 nav de 150 Nm (270 km)
Privilèges	CDB sans rémunération Monomoteur à pistons < 2 000 kg au décollage (MTOW) Navigation en France et Europe si détenteur compétences linguistiques Emport Pax après 10 h de vol depuis obtention licence Quatre personnes maxi dans l'avion, Non reconnaissance OACI	CDB sans rémunération (sauf si détenteur qualif FI en instruction) Monomoteur à pistons < 5 700 kg au décollage (MTOW) Navigation en France et Europe si détenteur compétences linguistiques Emport Pax limité au maxi autorisé par l'aéronef Reconnaissance OACI (EU, Canada, ,,,)
Validité	dite glissante : Pour pouvoir voler, le pilote devra pouvoir justifier de : 12 H de vol dans les 24 derniers mois précédant le vol (12 décol et 12 atterros) et un vol d'entraînement d'une heure au minimum avec un FI Si conditions non réalisées : 1) soit effectuer un contrôle de compétence avec un FE 2) soit réaliser les temps de vol manquantes (pour 12 h) sous supervision d'un FI	Qualif SEP : 24 mois 12 H de vol et 12 Déco et 12 atterro dans les 12 derniers mois un vol d'entraînement d'une heure avec un FI Si conditions non réalisées ou date dépassée (renouvellement) : - Contrôle de compétence avec un FE
Crédits Passerelle	Pour les titulaires de la licence LAPL planeurs avec extension TMG. Pour les pilotes avec expérience antérieure en tant que PIC, possibilité d'un crédit d'heures jusqu'à 50% des heures requises pour la formation LAPL	Un LAPL + 15 H en vol d'instruction complémentaire dont au moins 10 H en DC et 4 H en solo supervisé comprenant au mini 2 H en nav solo et 1 nav de 150 Nm (270 km) avec arrêt sur 2 aérodromes différents
Extension	Possibilité d'accès aux variantes et aux qualifications attachées à la licence. Autres classes d'avion possibles : (mini 3 h de vol en DC, 10 déco, 10 atterro, et 10 vols solo supervisés, Contrôle de compétence pour délivrance avec un FE, Mêmes processus que pour le PPL, plusieurs sections, réussite ou échec à une section ou ajourné	Possibilité d'accès à une autre classe ou type si : 3 H d'instruction, 10 déco et 10 atterro, 10 vols solo supervisés Contrôle de compétence avec un FE Possibilité d'accès à un autre avion ou à une variante par cours de familiarisation ou formation aux différences